

La mutualisation en question



Le schéma de mutualisation a été adopté par une large majorité lors du conseil d'AggLO du 9 juillet dernier. Ce vote constitue une première étape vers la transformation de l'Agglo en Communauté urbaine en 2017. Rappel des faits et points de vue.

C'est le jeudi 9 juillet, que le schéma de mutualisation a été soumis aux votes des conseillers communautaires. Sans surprise, ce schéma présenté comme « nécessaire », mais qui n'a légalement rien d'obligatoire, a été adopté par une forte majorité (63 voix sur 95). Les élus socialistes et apparentés s'abstenant, les élus communistes, dont ceux de Saran, se prononçant contre.

Ce vote exprime le choix d'une majorité d'élus en faveur du rapprochement des compétences essentielles de chacune des 22 communes de l'AggLO, et du renforcement de la coopération intercommunale. Une première étape sur la voie d'une intégration intercommunale encore plus importante, avec la transformation de l'AggLO en Communauté urbaine en 2017. Une Communauté urbaine, voire éventuellement une Commune nouvelle, avec la fusion, et donc la disparition pure et simple à terme des communes.

Pour l'heure, une liste de 38 actions mutualisées a été proposée aux communes par l'AggLO. La Ville de Saran n'en a retenu qu'une seule (l'adhésion aux groupements de commandes comme auparavant).



Maryvonne Hautin

et le groupe Continuons avec vous pour Saran

« Les citoyens doivent être consultés »

Avec la mise en place du schéma de mutualisation, on voit purement et simplement se profiler l'absorption des communes. La mutualisation est une étape préparatoire à la Communauté urbaine et à la Commune nouvelle. Il s'agit d'un déni de démocratie, car depuis un an l'AggLO est dirigée par une majorité politique qui n'est pas représentative de la diversité des 22 communes, et ce vote n'a pas fait l'unanimité. À terme, avec la fusion des communes, on se dirige vers la concentration des pouvoirs entre les mains de quelques élus. Ce processus est d'autant plus contradictoire qu'en cas de situation

d'urgence, comme tout récemment avec l'afflux de réfugiés, l'État se tourne vers les communes. Je rappelle en outre que le débat sur la mutualisation n'a pas été mené lors des dernières élections municipales. Nous, élus de Saran, n'avons pas été réélus pour brader la Ville à l'AggLO. La mutualisation est une orientation majeure. Les citoyens doivent donc être consultés et pouvoir s'exprimer. Je pense que c'est à eux qu'il revient de décider. En ce sens, nous entendons mener une campagne à Saran auprès des citoyens et des associations sur les conséquences de la mutualisation, afin que chacun puisse se forger sa propre opinion en connaissance de cause et démontrer que la mutualisation n'est pas une source d'économie, bien au contraire.

Au cours des dernières années, trois compétences ont été prises par l'AggLO : Les transports, l'assainissement et les déchets. De nombreux problèmes ne sont toujours pas réglés. En matière de bus, il a fallu la mobilisation des citoyens, des associations et des élus de Saran pour obtenir gain de cause. En ce qui concerne l'assainissement, l'Agglo n'a pas procédé au moindre investissement depuis 2001. Les Saranais ne s'y retrouvent pas. Je dis à l'AggLO : « Assumez déjà bien ces compétences et après on verra pour l'extension de la mutualisation. » À terme, la mutualisation mènera à une situation dégradée, avec la réduction

des services et leur éloignement vis-à-vis de la population. Dans une situation de crise comme celle que nous vivons, il ne faut pas moins, mais plus de services publics.

En avril dernier, nous avons consulté le personnel municipal. Il y a beaucoup d'inquiétudes et de points sans réponses. Pour le personnel, la mutualisation n'augure rien de bon. Le vote du projet de mandat en décembre 2014 ne prévoit aucune augmentation de la masse salariale pour les six ans à venir. C'est donc bien en faisant des économies sur le personnel, en ne remplaçant pas les agents qui partent en retraite ou en supprimant des postes, ou en confiant des tâches aux entreprises privées que l'AggLO espère faire des économies. Je réaffirme donc que le service public est en danger.

Communauté urbaine

Elle prendrait la suite de la Communauté d'agglomération (l'AggLO actuelle). Les communes restent telles qu'elles existent aujourd'hui mais doivent transférer de nouvelles compétences à la Communauté urbaine (la gestion de l'eau par exemple). Les communes perdent donc des pouvoirs de décisions.

Communes nouvelles

Les communes disparaissent et se rassemblent pour former une Commune nouvelle. Il n'y a donc qu'un seul Conseil municipal pour l'ensemble. La nouvelle commune exerce toutes les compétences d'une commune. Un Conseil communal délégué (avec un maire délégué) peut-être mis en place dans les

anciennes communes mais ce n'est pas obligatoire. Son pouvoir est très limité.

Fusion de communes

Les communes disparaissent, même leur nom, et forment une nouvelle commune avec un nouveau nom. Il n'y a qu'un seul Conseil municipal (pas de maire délégué).

Métropole

Une métropole est une collectivité qui regroupe les compétences des communes sur un « bassin de vie ». Elle remplace donc les communes. Elle peut aussi prendre à son compte des compétences du département et de la région.



Laurent Lhomme
et le groupe SMS

Dans le cadre de l'évolution du fonctionnement de l'AggLO Orléans Val de Loire, nous avons dû nous prononcer sur le projet de mutualisation.

Notre groupe SMS s'est abstenu sur la délibération lors du Conseil municipal de Juin dernier. Il en a été de même pour le vote au Conseil de l'AggLO. Plusieurs raisons nous ont conduits à faire ce choix. Face à la réduction drastique des dotations de l'État à l'égard des collectivités territoriales, il est primordial pour les communes de trouver des sources de réduction de charges. Par ailleurs, l'évolution de nos communes mais aussi la modernisation des collectivités territoriales imposent un changement dans nos modes de fonctionnement.

La mutualisation a pour objectif de simplifier la vie de nos concitoyens qui évoluent sur un bassin de vie et un territoire qui va au-delà des communes. Nous devons apporter à nos concitoyens un service

meilleur et moins coûteux. Notre abstention a été motivée notamment par l'incertitude qui existait alors sur l'étendue et les modalités du processus de mutualisation.

Par contre, ce sujet sensible pour tous et en particulier pour les employés territoriaux ne peut pas être traité à la légère. Nous comprenons d'ailleurs leurs interrogations sans pour autant pouvoir leur apporter des réponses concrètes par manque d'informations ou pour ne pas avoir participé aux différentes réunions compte tenu de nos statuts d'élus d'opposition. À l'expérience, on constate toutefois que la mise en œuvre de la mutualisation dans les collectivités territoriales ne s'est jamais faite au détriment du personnel.

C'est pour cela que nous nous sommes abstenus mais il est évident que nous devons aussi prendre le chemin de l'évolution de l'histoire de nos collectivités.



Fatima Hrich
et le groupe Saran Pour Tous

La mutualisation des services sous conditions !

Oui à la mutualisation de certains services avec l'AggLO, **à condition** de maintenir la qualité des services proposés et la proximité. C'est une condition indispensable, afin d'être toujours au plus près des attentes des habitants. Car le but recherché de cette mutualisation est, dans l'immédiat, de maîtriser les coûts de fonctionnement puis d'espérer d'ici quelques années des économies budgétaires. Pour cela, il faudra que l'AggLO écoute et respecte les communes, recherche l'intérêt général à travers le respect de chacune des communes qui composent l'AggLO.

Mais il est important que chaque commune puisse décider de son devenir. À ce titre, nous serons vigilants sur les prochaines étapes, notamment le projet de l'AggLO de créer une Communauté urbaine à l'horizon 2017.

Nous serons vigilants pour que les habitants bénéficient toujours de services de proximité et de qualité. Nous serons très vigilants sur les conditions de travail des agents municipaux concernés et qu'ils soient concertés sur les modalités de fonctionnement de ce projet avant toute décision. Nous espérons, enfin, que des économies seront ainsi réalisées pour que les communes continuent d'investir et de gérer notamment le quotidien des habitants et l'aménagement de leur territoire.